

A 1995 du 2.3.93

1

BELLECHASSE SA
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 24.225.000,00 FRANCS
SIEGE SOCIAL : 42, Allée Turcat MERY
13008 MARSEILLE
R.C.S. MARSEILLE B 332.235.423 (87 B 798)
SIRET 332.235.423.00040

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 JANVIER 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize
Et quatorze Janvier,
à 10 heures,

Au 153, Boulevard Haussmann - 75008 PARIS, les administrateurs de la Société BELLECHASSE SA, Société Anonyme ci-dessus référencée, se sont réunis en Conseil sur convocation régulièrement faite par le Président.

Il résulte du Registre des présences que sont :

- Monsieur Marc PIETRI, Président, est présent,
- La société UNIVERSITE PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Henry FREMIOT, Administrateur, est *absent*
- La société GAP, représentée par Monsieur Harold GOOTRAD, Administrateur, est *absent*
- Monsieur Dominique CHATILLON, Administrateur, est *present*
- La société COMPAGNIE GENERALE DE PARTICIPATION IMMOBILIERE, représentée par Monsieur Philippe D'ALMARIC, Administrateur, est *absent*
- La société COMPTOIR DES ENTREPRENEURS, représentée par Monsieur Jean Jacques PIETTE, Administrateur, est *present*
- La SOCIETE AUXILIAIRE D'ENTREPRISES, représentée par Monsieur Jean Claude JAMMES, Administrateur, est *present*
- Monsieur Pierre-Michel RAGUENAUD, Administrateur, est *present*
- La société COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE, représentée par Monsieur William SENECHAL, Administrateur, est *absent*
- SBT IMMOBILIER, représentée par Monsieur Philippe GUBERT, Administrateur, est *present*

La moitié au moins des Administrateurs en fonction étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Marc PIETRI, Président du Conseil.

Le Président rappelle que le présent Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Georges CAVALIER de ses fonctions d'Administrateur et de Directeur Général,
- Agrément de nouveaux Actionnaires,
- Questions diverses.

Après avoir rappelé que par courrier en date du 8 DECEMBRE 1992, Monsieur Georges CAVALIER a présenté à la Société sa démission de ses fonctions d'Administrateur et de Directeur Général à compter du 30 NOVEMBRE 1992, le Président donne lecture des dispositions des articles 94 de la Loi du 24 JUILLET 1966 et 14 des statuts applicables en cas de vacance provoquée par la démission d'un administrateur.

Le nombre d'administrateurs en fonction n'étant pas devenu inférieur au minimum statutaire, il propose de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Georges CAVALIER, Administrateur démissionnaire.

Il demande, en outre, au Conseil de prendre acte de son désir de ne pas procéder, pour l'heure, au remplacement de Monsieur Georges CAVALIER dans ses fonctions de Directeur Général.

Enfin, il rappelle précisément les projets de cessions d'actions à intervenir dans la Société, savoir :

- Cession par la Société BELLECHASSE S.A. de 500 actions,
- Cession par la Société LA FINANCIERE DU VALENCAY de 1.950 actions,
- cession par Madame Ginette GIOVANNELLI de 100 actions,

au profit de La SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL MEDITERRANEE
Société Anonyme au capital de 50.074.200,00 FRANCS
Siège social : 331, Avenue du Prado
13008 MARSEILLE
RCS MARSEILLE B 057.800.575 (57 B 57)
SIRET 057.800.575.00029

non actionnaire.

Conformément aux dispositions de l'article 11 - III des statuts relatives au contrôle de la transmission des actions, il demande au Conseil de bien vouloir donner son consentement aux projets de cessions d'actions dans les conditions qu'il vient d'exposer et agréer la SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL MEDITERRANEE en qualité de nouvel actionnaire dès réalisation des projets de cessions d'actions.

La discussion est déclarée ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Après en avoir délibéré, le conseil prend acte de la démission de Monsieur Georges CAVALIER de ses fonctions d'Administrateur à compter du 30 NOVEMBRE 1992 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette décision sera soumise à ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST adoptée (6 voix pour)

DEUXIEME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, le conseil prend acte de la démission de Monsieur Georges CAVALIER de ses fonctions de Directeur Général à compter du 30 NOVEMBRE 1992.

Le Conseil d'administration prend acte de la décision de Monsieur Marc PIETRI de ne pas procéder, pour l'heure, au remplacement du Directeur Général démissionnaire.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST adoptée (6 voix pour)

TROISIEME RESOLUTION

Connaissance prise des modalités de projets de cessions d'actions à intervenir dans la Société et après en avoir délibéré, le conseil donne son consentement aux dits projets et agréé la Société :

- La SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL MEDITERRANEE
Société Anonyme au capital de 50.074.200,00 FRANCS
Siège social : 331, Avenue du Prado
13008 MARSEILLE
RCS MARSEILLE B 057.800.575 (57 B 57)
SIRET 057.800.575.00029

en qualité de nouvel actionnaire dès réalisation des projets de cessions d'actions.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST adoptée (6 voix pour)

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs à son Président, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités corrélatives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST adoptée (6 voix pour)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Marc PIETRI

